



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22258
23 février 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE/ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 FEVRIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARABIE SAOUDITE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité concernant les opérations militaires et en application du paragraphe 2 de ladite résolution, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, d'ordre de mon gouvernement, un rapport complémentaire sur les opérations militaires de libération de l'Etat du Koweït qui se sont déroulées au cours de la période du 3 au 9 février 1991.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce rapport comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Samir S. SHIHABI

Annexe

[Original : arabe]

Rapport sur les opérations militaires de libération de
l'Etat du Koweït (3-9 février 1991)

L'objectif global des forces royales saoudiennes a toujours été d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant la libération de l'Etat frère du Koweït. Les objectifs militaires fixés au cours de la troisième semaine des opérations étaient de détruire la structure de commandement de l'Iraq et de neutraliser son système de défense aérienne, sa machine et ses capacités militaires, tout en évitant les objectifs civils et en épargnant les installations de défense anti-aérienne dans les zones résidentielles. Ces endroits n'ont pas été touchés, même s'il en a coûté aux pilotes saoudiens. Les opérations se sont déroulées comme suit :

1. Opérations militaires

Opérations aériennes

Les forces aériennes du Royaume d'Arabie saoudite ont effectué 1 290 missions contre des objectifs situés à l'intérieur des territoires iraquien et koweïtien.

Opérations navales

Les forces saoudiennes ont pris part à des opérations navales, le nombre total de sorties effectuées par des appareils de la marine royale à partir de leurs porte-avions respectifs s'élevant à 90. Ils ont également fait sauter des mines et effectué 180 sorties, dans le cadre de missions de patrouille, de reconnaissance et de combat.

Opérations terrestres

Les forces terrestres saoudiennes effectuent actuellement des opérations de reconnaissance armée à l'intérieur du Koweït où des accrochages avec des éléments iraquiens avancés donnent lieu à des échanges de tirs d'artillerie et de roquettes.

2. Victimes

Les agresseurs iraquiens ont, le vendredi 24/7/1411 (8 février 1991), au matin, tiré sur la ville de Riyad un missile Scud qui a fait un blessé.

3. Réfugiés et prisonniers de guerre

Le nombre d'Iraquiens qui se sont réfugiés en Arabie saoudite parce qu'ils désapprouvent la guerre d'agression lancée par le régime iraquien s'élève au total à 17 officiers et 291 hommes de troupe. Le nombre de prisonniers de guerre s'élève à 52 officiers et 655 hommes de troupe; ils bénéficient tous des soins nécessaires et sont traités conformément aux préceptes de l'islam et à la troisième Convention

de Genève de 1949, ce qui a suscité l'admiration des membres de l'équipe du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La question retient également au plus haut point l'attention du commandant des forces intégrées et des opérations, S. A. R. le général Khalid Bin Sultan Bin Abdul-Aziz, qui a mis sur pied un comité qui se réunit toutes les semaines sous sa présidence, avec la participation du représentant régional du CICR dans la péninsule arabique, pour s'assurer que les prisonniers de guerre bénéficient des soins et de l'attention requis.
